

*Petit tour en Toscane du 7 au 10 octobre 2024*

## **PARTICIPATION : 790 €**

### **Ce prix comprend :**

- L'hébergement en hôtel 4 étoiles italiennes, en ½ pension (en chambre double ou twin).
- les taxes de séjour.
- le transport en autocar de type « tourisme ».
- les déjeuners du 7 octobre et du 10 octobre (¼ de vin +1/2 d'eau + café compris).
- la location des audiophones.
- les entrées : Museo Civico , Duomo, Battistero, Museo dell'Opera del Duomo à SIENNE + Basilica di Santa Maria Assunta à SAN GIMIGNANO .
- la visite de la fabrique de « panforte » avec dégustation.
- la garantie annulation et les frais de dossier : **40 € par personne, non remboursables quel que soit le motif et /ou la date du désistement.**
- l'assurance de la MAIF.

### **Il ne comprend pas :**

- les frais de boisson au delà de ceux indiqués dans le descriptif.
- le supplément « single » : 120€ .
- L'assurance « vol ».
- le pourboire du chauffeur.

***Attention la durée des options sur l'hôtellerie est très courte : donc si vous êtes intéressé(e)s, manifestez-vous très vite...***

**REPONSE AVANT LE 12 MAI 2024**

**Responsables du voyage :** Martine DEVRED : 0033 (0)6 37 58 97 19  
Elisabeth MARTINETTO : 0033 (0)6 70 67 58 94

***En principe le programme proposé ne devrait pas être modifié.  
Cependant, nous serons contraints de nous adapter aux conditions sanitaires en vigueur à cette période et /ou aux conditions météorologiques.***

### **Remboursement, annulation :**

Comme vous pouvez le constater, nous avons inclus une garantie annulation (voir détails au verso). **Elle n'est, bien sûr, pas remboursable.**

Si votre annulation n'entre pas dans les critères qui sont proposés, les conditions d'annulation seront les suivantes :

- jusqu'à 50 jours avant le départ, 1/3 de l'engagement total reste acquis à l'organisateur,
- de 49 à 25 jours avant le départ, 2/3 de l'engagement totale restent acquis à l'organisateur,
- moins de 25 jours avant le départ, seules les sommes éventuellement reversées par les prestataires seront remboursées.

La solution du remplaçant reste toujours la meilleure. En cas de problème, prévenez au plus vite un responsable : il peut y avoir une liste d'attente...

### **Annulation du fait de l'organisateur :**

En cas d'effectif trop réduit ou pour toute raison qu'il jugerait utile pour la qualité et la sécurité du voyage, l'organisateur se réserve le droit de l'annuler sans autre recours que la restitution immédiate des sommes versées.